

Ministère de la Communauté française
 Administration générale de
 l'Enseignement et de la Recherche
 scientifique.

 Direction générale de l'Enseignement
 non obligatoire et de la Recherche
 scientifique.

 Service de l'enseignement
 de promotion sociale.

1080 Bruxelles , le 20 Jan 2006
 Rue A. Lavallée, 1
 02 / 690.87.31

Monsieur Jacques LEFERE
 Administrateur délégué
 CPRONS

rue des Minimes 87-89
 1000 BRUXELLES

Ref.: RR / Dossier pédagogique 3939

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

 Unité de formation : INITIATION AUX TECHNIQUES DE DORURE A LA DETREMPE ET A LA
 MIXTION
 Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE
 TRANSITION
 Code Référence : 610028U11C1
 Domaine : 601 Arts appliqués-SE:arts décoratifs,arts graphiques...

Monsieur l'Administrateur délégué,

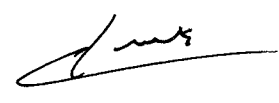
J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
 pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.o.

La Directrice générale a.i.,

Chantal Kaufmann



Nicole SCHETS
 Directrice

 Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
 Stéphane Abrassart ou Carine Cacheux (02/690.87.11 ou 02/690.87.10)

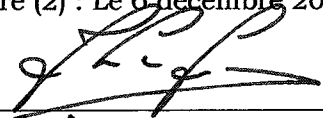
U. 30339

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable du réseau : (2) Jacques LEFERE Date et signature (2) : Le 6 décembre 2005
 Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Initiation aux techniques de dorure à la détrempe et à la mixtion
 CODE DE
 L'U.F. (3)

610028UMCL

 CODE DU DOMAINE 601
 DE FORMATION (4)
3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de ...1.... page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

(1) Enseignement secondaire de : (1) transition
 du degré (1) inférieur

(1) qualification
 (1) supérieur

 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de1.... page(s) (2)**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de2.... page(s) (2)**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de1.... page(s) (2)**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de1.... page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l' Administration

D 8 BIS/UF : au

01/03/98

Code de l'unité de formation : (3) <i>610028UMCI</i>	Code du domaine de formation : (4) 601
---------------------------------------------------------	-------------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

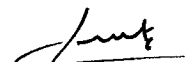
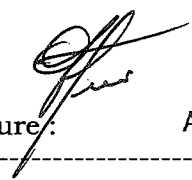
1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Initiation aux techniques de dorure à la détrempe et à la mixtion : travaux pratiques	PP	L	54
Initiation aux techniques de dorure à la détrempe et à la mixtion : technologie du métier	CT	B	10
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	16
		Total des périodes	80

v

12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :**COPIE CONFORME**b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISoire - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Nicole SCHETS
DirectriceDate : **20 JAN. 2006**Signature: J. LEONARD
Administrateur pédagogique

(2) A compléter

(3) Réserve à l' Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l' Administration)

D 8 BIS/UF : au 01/03/98

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION :

INITIATION AUX TECHNIQUES DE DORURE A LA DETREMPE ET A LA MIXTION

Date d'approbation:

Date d'application obligatoire:

Date limite d'application:

	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Cirso	Code Dom. form.	Intitulé Régime 2	Niveau	Type form.	Nombre périodes
U n i t é F o r m a t i o n		601	INITIATION AUX TECHNIQUES DE DORURE A LA DETREMPE ET A LA MIXTION 80 Périodes			NEANT			NEANT			

Initiation aux techniques de dorure à la détrempe et à la mixtion

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation initiera l'étudiant aux techniques de base de la dorure à la détrempe et à la mixtion.

Initiation aux techniques de dorure à la détrempe et à la mixtion

CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. **Capacités**

en français,

- ◆ de répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
- ◆ de produire un texte suivi cohérent (informatif, narratif, injonctif ou expressif) au message simple mais clair respectant les structures de phrases et les règles fondamentales d'orthographe ;
- ◆ d'adopter une prononciation correcte et respecter les pauses de sens ;

en français et en mathématiques,

- ◆ de trouver une information par consultation d'ouvrages de référence ;
- ◆ de transposer, en langue française, des signes et codes d'autres langages et vice versa ;
- ◆ d'analyser et de comprendre un message :
 - ◆ en dégager les informations (distinguer les éléments essentiels des éléments accessoires) ;
 - ◆ dégager les liens entre les informations pour mettre en évidence la cohérence du message ;
- ◆ de reformuler le contenu d'un message tout en en préservant le sens ;
- ◆ d'utiliser directement et dans un même contexte une règle apprise, une méthode, un énoncé ;
- ◆ de reconnaître des situations comme semblables ou dissemblables.

2.2. **Titre pouvant en tenir lieu**

Le certificat d'étude de base.

Initiation aux techniques de dorure à la détrempe et à la mixtion

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU
LE REGROUPEMENT

Pas de recommandations particulières.

Initiation aux techniques de dorure à la détrempe et à la mixtion

PROGRAMME

L'étudiant sera capable

En technologie :

- de reconnaître les différents types de :
 - pinceaux,
 - couteaux,
 - coussins,
 - or (vrais et faux),
 - craies,
 - colles,
 - assiettes,
 - mixtion,
 - supports ;
- de déterminer leur application ou leur utilisation ;
- d'identifier les principales notions de déontologie relative à la conservation des subjectiles dans le domaine de la restauration du patrimoine architectural ;
- de justifier la chronologie des différentes étapes de dorure ;
- de caractériser la nature des supports et de déterminer les techniques de dorure appropriées à chacun.

En travaux pratiques :

1. En dorure à l'eau

- de choisir et mettre en œuvre les produits appropriés à la préparation du support ;
- de préparer la colle aux dosages ad hoc et de l'appliquer dans les conditions optimales ;
- de préparer les « blancs » et de les appliquer ;
- d'utiliser adéquatement les matériaux abrasifs ;
- d'utiliser les outils adéquats pour réaliser éventuellement les réparures désirées ;
- d'appliquer les produits adaptés à la réalisation du :
 - du jaunissage des fonds,
 - de l'assiettagage,
 - du chiennage,
 - du brunissage ;
- de réaliser la pose de feuilles d'or ;
- d'assurer les finitions spécifiques dans le cadre d'une restauration (notamment patine.)

2. Dorure à la mixtion

- de préparer les différents subjectiles ;
- de choisir et de mettre en œuvre les différents types de mixtion ;
- de réaliser la pose de la feuille métallique ;
- de lisser la feuille ;
- de la ramender s'il y a lieu ;
- d'en assurer la finition.

Initiation aux techniques de dorure à la détrempe et à la mixtion

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, de manière autonome et dans le respect des règles de l'art, l'étudiant sera capable :

- de réaliser la dorure d'un subjectile à la détrempe et à la mixtion et de justifier le cas,
- de justifier les choix opérés.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du soin apporté au travail,
- de la pertinence des choix opérés,
- de l'excellence et de la régularité de la pose de la feuille.

Initiation aux techniques de dorure à la détrempe et à la mixtion

PROFIL DU (DES) CHARGE (S) DE COURS

Un enseignant ou un expert pouvant justifier d'une expérience des techniques spécifiques de dorure à la détrempe et à la mixtion.